



**PROCÈS VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 13/04/2026
En exercice : 33	
Présents : 28	Affichage de la convocation : 14/04/2026
Pouvoirs : 5	
Votants : 33	Affichage du compte rendu : 23/04/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; LANSON-PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danièle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie	
Absents ayant remis pouvoir :	
M MICHON Thomas donne pouvoir à M NEMOZ Jean-Pierre Mme FERNI Fatima donne pouvoir à M JULLIEN Daniel M DUPLAT Gérard donne pouvoir à M GILLET Stéphane Mme ARTHUS-BERTRAND Cyrielle donne pouvoir à M RAMBAUD Gerbert M OGEARD Alexis donne pouvoir à Mme DELISLE BUILLES Anne	
Absents ou excusés :	

Monsieur Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Messieurs Gerbert RAMBAUD, Michel GRANDGEORGE et Safi BOUKACEM, font plusieurs demandes de modifications du procès-verbal de la séance du 30 mars dernier qui seront reprises dans la version finale.

Une fois ces points validés, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

1. ADMINISTRATION - Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les principales nouveautés contenues dans le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal, notamment, l'ajout d'une partie concernant l'enregistrement des séances, qu'il soit audio ou vidéo.

Monsieur GRANDGEORGE fait une remarque concernant une possible incohérence entre les articles 21 et 25 du règlement, concernant le comptage des voix pour le vote des délibérations.

Monsieur le Maire indique que les abstentions sont bien comptabilisées mais ne sont pas prises en compte dans la détermination de la majorité. De plus, il s'agit d'une formulation officielle et réglementaire.

Monsieur Gerbert RAMBAUD fait plusieurs remarques sur des coquilles à corriger dans la version finale.

Monsieur Michel GRANDGEORGE demande une précision sur l'article 16 concernant les modalités d'interventions des citoyens au débat du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire répond que chaque citoyen peut faire des questions écrites auxquelles une réponse sera apportée en fin de séance. De la même manière, un citoyen peut intervenir après la clôture de la séance du Conseil Municipal, sur tel ou tel point.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Dit que ces dispositions entreront en vigueur dès que la délibération sera exécutoire.

2. Budget principal de la commune - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) pour 2025

Monsieur le Maire rappelle que les CFU 2025 n'avaient pas pu être votés lors du vote des budgets primitifs 2026 en raison d'un problème technique de l'application informatique de gestion comptable et financière « Hélios » de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il a été cependant possible de réaliser des reprises anticipées de résultats afin que les budgets votés soient au plus près de la réalité d'exécution 2025.

La présentation proposée est une synthèse puisque les chiffres du réalisé 2025 ont déjà été largement commentés lors des Commissions Finances ou bien lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Daniel JULLIEN, maire en exercice en 2025, sort de la salle et ne prendra part aux votes sur l'ensemble des votes liés aux CFU.

Monsieur Sylvain BARCET, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, présente le Compte Financier Unique 2025 du Budget principal.

Dépenses de fonctionnement : 4 917 593.34 €

Recettes de fonctionnement : 5 637 341.62 €

Résultat clôture fonctionnement 2025 : + 719 748.28 €

Dépenses d'investissement : 1 603 709.49 €

Recettes d'investissement : 2 230 222.15 €

Résultat 2025 : + 626 512.66 €

Résultat antérieur reporté : - 739 376.83 €

Résultat de clôture d'investissement 2025 : - 112 864.17 €

Résultat excédent 2025 : + 606 884.11 €

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour ; 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 pour le budget principal.

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée.

3. Budget annexe PLH - Approbation du Compte Financier Unique pour 2025

Monsieur le Maire donne des précisions sur le rôle du Budget annexe PLH.

Il est, essentiellement, la manifestation pour la Municipalité d'avoir un rôle proactif, volontariste sur sa capacité à construire des logements, notamment, sociaux.

Il est constitué des loyers perçus au titre des logements concernés et des dépenses de remboursements d'emprunts pour des opérations d'acquisitions ou de rénovations.

Monsieur Gerbert RAMBAUD pose la question de savoir combien de logements sont concernés par le Budget PLH.

Sur la totalité des logements communaux, une soixantaine figure sur le budget annexe selon Monsieur Daniel JULLIEN.

Monsieur Sylvain BARCET, Adjoint aux Finances, présente le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe PLH.

Dépenses de fonctionnement : 241 312.07 €

Recettes de fonctionnement : 317 207.64 €

Résultat 2025 : + 75 895.57 €

Résultat antérieur reporté : + 4 935.26 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2025 : + 80 830.83 €

Dépenses d'investissement : 171 579.83 €

Recettes d'investissement : 77 125.96 €

Résultat 2025 : - 94 453.87 €

Résultat antérieur reporté : - 288 300.74 €

Résultat de clôture d'investissement 2025 : - 382 754.61 €

Sur la question de Monsieur Gerbert RAMBAUD de savoir de quoi est constitué le déficit en investissement, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de dépenses de travaux.

Monsieur le Maire précise également que des recettes liées à la vente d'un terrain, situé rue de la Maletière, est attendue à hauteur d'environ 400 000 €.

Résultat déficit 2025 : - 301 923.78 €

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour ; 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 pour le budget annexe « Politique Locale de l'Habitat ».

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée.

4. Budget annexe « Pôle Santé » - Approbation du Compte Financier Unique pour 2025

Monsieur le Maire précise que ce budget a vocation à être clôturé dans l'année, une fois les dernières factures payées et les subventions perçues.

Monsieur Sylvain BARCET, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, présente le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Pôle Santé

Dépenses de fonctionnement : 42 027.82 €

Recettes de fonctionnement : 19 344.61 €

Résultat 2025 : - 22 683.21 €

Résultat antérieur reporté : - 11 991.00 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2025 : - 34 674.21 €

Dépenses d'investissement : 898 287.12 €

Recettes d'investissement : 434 766.51 €

Résultat 2025 : - 463 520.61 €

Résultat antérieur reporté : - 137 970.54 €

Résultat de clôture d'investissement 2025 : - 601 491.15 €

Résultat déficit 2025 : - 636 165.36 €

Monsieur Michel GRANDGEORGE demande si le laboratoire est propriétaire des locaux.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Michel GRANDGEORGE fait part d'une rumeur concernant le départ éventuel du laboratoire.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'informations à ce sujet.

Monsieur le Maire ajoute que le déficit, d'environ 500 000 € si l'on prend en compte le solde des restes à réaliser en investissement, sera absorbé par le Budget principal puisque sur ce dernier, un emprunt, d'environ 500 000 €, a été contracté pour mener à bien cette opération. Ces 500 000 € correspondent à peu près, à la valeur des locaux qui sont restés propriété communale (9 sur 21) et pour lesquels des loyers sont perçus.

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour ; 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 pour le budget annexe « Pôle Santé ».

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée.

5. Budget annexe « Réseau de chaleur » - Approbation du Compte Financier Unique pour 2025

Monsieur Sylvain BARCET, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, présente le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Réseau de chaleur.

Monsieur Gerbert RAMBAUD demande pourquoi les sommes déjà engagées pour cette opération, en 2025, n'apparaissent pas sur ce budget.

Monsieur le Maire répond que le projet n'est qu'à sa phase d'étude de faisabilité et que les dépenses engagées sur 2025 l'ont été avant la mise en place du Budget annexe.

C'est seulement lorsqu'il sera certain que le projet est viable que les sommes engagées seront intégrées dans le Budget annexe.

Monsieur le Maire précise qu'aucune opération n'a été réalisée sur le Budget annexe Réseau de chaleur au cours de l'exercice 2025.

Dépenses de fonctionnement : 0 €

Recettes de fonctionnement : 0 €

Résultat 2025 : 0 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2025 : 0 €

Dépenses d'investissement : 0 €

Recettes d'investissement : 0 €

Résultat 2025 : 0 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Résultat de clôture d'investissement 2025 : 0 €

Résultat déficit 2025 : 0 €

Monsieur Gerbert RAMBAUD explique qu'il votera les CFU des trois premiers budgets mais s'abstiendra sur le CFU du Réseau de chaleur, n'y étant pas favorable.

Le Conseil municipal, **par 25 voix pour ; 6 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 pour le budget annexe « Réseau de chaleur ».

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable public relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée.

6. Budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Monsieur Sylvain BARCET, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, présente les propositions d'affectation de résultat sur le Budget principal :

Résultat 2025	
Excédent de fonctionnement	+ 719 748.28 €
Besoin de financement	112 864.17 €
Résultat de clôture	+ 606 884.11 €

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

Affectation des résultats du BP principal 2025	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	387 148.73 €
Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (R002)	332 569.55 €
Report en investissement (déficit au compte D001)	- 112 864.17 €

Monsieur Michel GRANDGEORGE demande pourquoi le déficit - 112 864.17 € ne sont pas directement comblés. Monsieur le Maire précise que ce montant est déjà intégré dans les 387 148.73 €, qui correspond au besoin de financement en investissement.

Monsieur le Maire indique également que le résultat 2025 est meilleur que les résultats précédents, impactés notamment, pour celui de 2023, par les hausses de prix de l'énergie et des fluides.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de procéder à l'affectation du résultat du budget principal de la commune comme précédemment exposée.

7. Budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » de la commune nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Résultat 2025	
Excédent de fonctionnement	80 830.83 €
Besoin de financement	- 382 754.61 €
Résultat de clôture	- 301 923.78 €

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit

Affectation des résultats du budget annexe « Politique locale de l'habitat »	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0 €
Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002)	+ 80 830.83 €
Report en investissement (Déficit au compte D001)	- 382 754.61 €

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » de la commune comme précédemment exposée.

8. Budget annexe « Pôle Santé » de la commune nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Résultat 2025	
Déficit de fonctionnement	-34 674,21 €
Besoin de financement	-601 491,15€
Résultat de clôture	-636 165,36 €

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit

Affectation des résultats du budget annexe « Pôle Santé »	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €
Déficit antérieur reporté de la section de fonctionnement (D002)	-34 674.21 €
Report en investissement (D001)	- 601 491.15 €

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe « Pôle Santé » de la commune comme précédemment exposée.

9. Budget annexe « Réseau de chaleur » de la commune nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Résultat 2025	
Excédent de fonctionnement	0€
Besoin de financement	0€
Résultat de clôture	0€

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

Affectation des résultats du budget annexe « Réseau de chaleur »	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0 €
Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002)	0 €

Monsieur Gerbert RAMBAUD demande pourquoi une délibération d'affectation des résultats est nécessaire alors que le résultat est à 0.

Monsieur le Maire précise qu'une fois qu'un CFU est produit, comme c'est le cas, il est nécessaire de prendre une délibération pour constater l'absence d'affectation.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe « Réseau de chaleur » de la commune comme précédemment exposée.

10. COMMANDE PUBLIQUE : Règlement interne de la Commande Publique - Mise à jour

Monsieur le Maire présente les principales évolutions depuis le dernier règlement interne de la Commande Publique approuvé par le Conseil municipal.

Il s'agit, notamment, d'évolutions survenues depuis le 1^{er} janvier 2026, qui ont fait passer, pour les marchés de fournitures et de services, les seuils d'absence de publicité et de mise en concurrence, de 40 000 à 60 000 € HT et pour les marchés de travaux, à 100 000 € HT.

Monsieur le Maire précise que, malgré ces possibilités, il est demandé aux services de la Mairie de continuer à fonctionner avec la consultation d'entreprises pour l'obtention de 3 devis.

Pour répondre à la question de Monsieur Michel GRANDGEORGE, Monsieur le Maire précise qu'au-delà de ces plafonds, il est nécessaire de procéder à une publicité et à une mise en concurrence.

Monsieur Gerbert RAMBAUD s'étonne qu'il soit indiqué que l'obligation d'écrit, dans un marché public, commence seulement à 25 000 € HT. Monsieur le Maire précise qu'en deçà de ce seuil de 25 000 € HT, il existe toujours un devis signé.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la mise à jour du règlement interne de la Commande publique tel qu'annexé à la présente.

11. RESSOURCES HUMAINES - Mise en place d'une astreinte technique d'exploitation pour la commune de VAUGNERAY

Monsieur le Maire explique les raisons de la mise en place d'une astreinte technique. Il s'agit, en effet, de répondre à des demandes d'interventions liées à la location des salles communales, et aussi, à des demandes générales sur l'ensemble du territoire communal, lorsqu'une urgence existe.

Monsieur le Maire ajoute, qu'auparavant, cette astreinte était réalisée par les élus.

La période court du vendredi à 18h00 au lundi à 7h30 et concerne les agents des services techniques.

L'indemnité est fixée, par week-end, à 116.20 €.

Le coût annuel est d'environ 6 000 €.

Monsieur Safi BOUKACEM, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, s'interroge, pour le futur, à intégrer ce nouveau coût, au prix des locations. Monsieur le Maire précise que ce point pourra être débattu lors de la fixation des tarifs communaux, en novembre prochain.

Madame Yolande CHAREYRE s'interroge sur les conditions de mise en place de la future organisation. Monsieur le Maire précise que les agents ont été préalablement sollicités et un planning a été construit avec eux.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la mise en place d'astreintes techniques d'exploitation à partir du vendredi 24 avril 2026 pour les événements suivants : problèmes techniques liées aux locations des salles communales durant le week-end et interventions de 1^{er} niveau concernant des événements relevant de la compétence de la Commune, pour l'ensemble des agents des services techniques (fonctionnaires et contractuels) et les cadres d'emplois suivants : Adjoints techniques, Agents de maîtrise.

Dit que les astreintes d'exploitation réalisées du vendredi à 18h00 au lundi à 7h30 donneront lieu à indemnisation forfaitaire fixée par la réglementation en vigueur, soit 116,20 € à ce jour. Les montants sont majorés de 50 % lorsque l'agent est prévenu moins de quinze jours avant le début de l'astreinte, ce qui doit être exceptionnel.

Dit que l'agent doit pouvoir être joint à tout moment, sur sa période d'astreinte, par le téléphone professionnel mis à sa disposition et doit résider à une proximité permettant une intervention rapide, au maximum de 45 minutes à compter de l'appel.

Décide qu'en cas d'intervention pendant l'astreinte, les agents bénéficieront d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

12. URBANISME : délégation de signature à un membre du conseil municipal pour prendre une décision sur une demande d'autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal.

Monsieur Olivier DEROZARD, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué aux sports et aux loisirs, devient Président de séance pour ce point.

Monsieur Safi BOUKACEM, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, présente le cadre réglementaire (L.422-7 du Code de l'Urbanisme) de cette délibération dès lors que Monsieur le Maire a déposé, en son nom, une déclaration préalable de division d'un lot à bâtir de 444 m² (DP n° 069 255 26 0 0040).

Le vote sera fait à main levée.

Monsieur Safi BOUKACEM, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, se propose comme signataire de la déclaration préalable déposée par Monsieur Daniel MALOSSE.

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Désigne un autre membre du Conseil municipal pour prendre la décision relative à la demande de déclaration préalable n° 069 255 26 0 0040 ;

Attribue à Monsieur Safi BOUKACEM une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative à la demande de déclaration préalable n° 069 255 26 0 0040 à laquelle Monsieur Daniel MALOSSE est intéressé au sens de l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme.

13. ASSOCIATION - Renouvellement de la mise à disposition du local communal situé Boulevard des Lavandières à l'association Temps et Partage.

La convention concerne la mise à disposition du local communal pour l'association Temps et Partage.

Le renouvellement est fait pour une durée de 3 ans.

Madame Béatrice DUMORTIER demande à ce que la délibération précise les dates de mise à disposition. Ce point sera ajouté.

À la suite d'une remarque de Monsieur Gerbert RAMBAUD, une coquille sera également rectifiée.

Monsieur Safi BOUKACEM, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, précise que l'association fête ses 50 ans d'existence ce samedi 25 avril.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la convention de mise à disposition du local entre l'association Temps et Partage de Vaugneray et la commune de Vaugneray telle que présentée en annexe ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

1. Communication n° 1 - Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	Date	Domaine	Objet	Nom	Montant
2026-4	23/03/2026	CIMETIERE	Concession 15 ans	Concession Masson	229,18€
2026-5	24/03/2026	CIMETIERE	Concession 15 ans	Concession Ayari	229,18€
2026-6	09/04/2026	CIMETIERE	Concession 30 ans	Concession Badol	456,32€
2026-7	09/04/2026	CIMETIERE	Concession 15 ans	Concession Crouzet	229,18€

2. Communication n° 2 - Composition de la Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle que la Commission est composée de 5 membres : 3 de la liste majoritaire et 2 de la liste d'opposition. Il est précisé que ni le Maire, ni les Adjointes ne peuvent siéger.

Les propositions de candidatures devront être transmises sous quinzaine.

Monsieur Safi BOUKACEM, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, précise qu'il a siégé dans cette commission lors du précédent mandat, la Commission se réunit essentiellement avant les élections, avec une durée moyenne d'une heure et demie.

Points divers :

Madame Aline DURAND, Adjointe au Maire, déléguée à la culture et au patrimoine, rappelle les prochains événements : Journée du Jeune Citoyen (JJC) qui aura lieu ce jeudi 23 avril, un concert est également organisé au Secret des Temps ce vendredi 24 avril, ainsi qu'un spectacle au Théâtre le Griffon, ce samedi 25 avril.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel MALOSSE

Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM